

Compte-rendu de la CAPN de titularisation des contractuel.e.s en situation de handicap 2018/2019

Après avoir lu notre déclaration liminaire (lien sur le site national : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/examen-de-la-situation-des-contractueles-handicapees-de-categorie-b-promotion-2018-2019>), l'administration a apporté quelques réponses à celle-ci :

☛ **Concernant la loi de transformation de la fonction publique.**

Le Président annonce que la DGFIP appliquera la loi...

La CGT Finances Publiques est loin de partager ce point de vue. Nous avons rappelé à l'administration qu'elle respectait la loi quand cela l'arrangeait avec notamment comme exemple, la non application de certaines règles de gestion RH (tableaux d'avancement), ou la loi ZUS (zone urbaine sensible) dont le décret paru en 1995, n'a été appliquée qu'en 2011!

☛ **Concernant le début de la scolarité au 1^{er} octobre :**

L'Administration s'efforce de trouver une solution pour la débiter dès le 1^{er} septembre sans trouver de solutions.

Nous avons rappelé qu'auparavant c'était le cas sans que cela ne pose problème.

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition à un début de scolarité au 1^{er} octobre. En effet cela engendre pour les collègues de nombreux problèmes tels que le logement, l'inscription des enfants dans les écoles, des frais et dépenses supplémentaires, etc.

PROMOTION 2019/2020 :

☛ **Concernant le délai de renonciation des contrôleurs et contrôleuseuses / Programmeurs et programmeuses stagiaires :**

Les contrôleur.euse.s. stagiaires pourront démissionner dans un délai de trois mois soit jusqu'au 31/12/2019.

Dans ce cas, les collègues n'auront pas à rembourser ni leur scolarité, ni les revenus perçus en catégorie B.

Pour la CGT Finances Publiques, il est révoltant que des collègues qui ont réussi un concours, avec le travail que cela implique, doivent y renoncer, après avoir pris connaissance de leur 1^{ère} affectation. Cela engendre dans de nombreux cas, de lourdes pertes financières.

Il est inadmissible que les règles de cette 1^{ère} affectation aient été modifiées après les résultats de réussite à ce concours, ce qui a biaisé bon nombre de collègues.

☛ **Concernant le stage d'application :**

Certains stagiaires ont déménagé avec leurs enfants scolarisés durant les 7 mois d'Enfip. La CGT Finances Publiques demande à l'Administration la plus grande bienveillance pour que ceux-ci puissent commencer leur stage d'application dans ce même lieu, afin que leurs enfants puissent finir dans de bonnes conditions leur année scolaire.

Pour la CGT Finances Publiques les choix décidés unilatéralement par l'Administration ne doivent pas se faire au détriment des agent.e.s.

Sur l'ordre du jour nous avons à examiner 3 dossiers : une démission, une proposition de titularisation et une proposition de renouvellement de contrat .

Avant d'aborder les situations individuelles, **la CAP s'est prononcée à l'unanimité POUR la titularisation des 14 agent.es contractuel.le.s** en situation de handicap ayant satisfait à la scolarité et au stage pratique probatoire.

☛ **Concernant l'agent.e faisant l'objet d'une proposition de titularisation :**

Les rapports démontrent que le stage pratique c'est parfaitement déroulé justifiant ainsi la proposition de titularisation => **Celle-ci a été votée à l'unanimité.**

☛ **Concernant l'agent.e faisant l'objet d'une proposition de renouvellement de contrat :**

A l'initiative des élu.es CGT, défenseurs du dossier, les débats ont porté sur la titularisation de l'agent.e.

L'Administration s'y est fortement opposée au motif que la moyenne de la scolarité était inférieure à 10 et que le stage pratique appelait quelques réserves.

Les élu.e.s de la CGT Finances Publiques défendant la titularisation de ce/cette stagiaire ont sollicité 2 votes à bulletin secret :

- ☛ **Vote pour la titularisation (proposition CGT) : POUR 13 / CONTRE 13**
- ☛ **Vote pour le renouvellement en B (proposition l'administration) : POUR 26.**

Par conséquent l'agent.e doit effectuer une nouvelle scolarité à compter du 1er octobre 2019, soit juste 5 jours après.

La CGT Finances Publiques regrette que cette CAPN soit si tardive dans le calendrier et ne prenne pas en compte les éventuels cas de redoublement impliquant un déménagement de dernières minutes.

Au cours des débats, la CGT Finances Publiques a réitéré à plusieurs reprises sa totale opposition à l'existence d'un stage probatoire.

